

contre les droits de ce Prince reconnu Duc de Courlande, elle a permis à Ernest Biron de prendre par son fils une investiture simultanée de ce Duché. La prudence de l'illustre Délégation dans ses dispositions pour maintenir les droits & l'autorité de la République, & pour constater sa justice ainsi que le respect dû à toutes les Puissances lui faisant une obligation de s'intéresser pour le Prince Charles, j'ai lieu de croire que pour agir avec toute la circonspection requise, elle ne doit traiter de cette matière que conjointement avec les trois Ministres des Cours alliées, selon la teneur de l'acte de prorogation de la Diète & de nos plein-pouvoirs. Dans le cas où S. Ex. Mr. le Ministre d'Autriche jugeroit à propos de ne point intervenir, il est de notre devoir de l'y inviter; parce qu'il nous importe de savoir quel est l'avis de la Cour de Vienne sur cet objet, & quels sont les ordres qu'elle peut avoir donnés à son Ministre à cet égard; afin que nous puissions nous régler en conséquence pour concilier les intentions des trois Cours. D'ailleurs, sans l'intervention de ce Ministre il y auroit quelque danger pour nous de prendre une résolution définitive sur les articles qui nous ont été présentés. Je me flatte que l'illustre Délégation daignera prendre en considération les réflexions que j'offre à son examen; afin que nous soions justifiés dans l'avenir d'avoir traité sur cette importante matière; & que l'on voie que si nous avons fait quelque démarche à cet égard, ce n'a été qu'avec le concours des trois Cours alliées, & en nous conformant à leur volonté. Si d'un autre côté Son Ex. Mr. le Ministre de Vienne n'avoit point d'ordre de sa Cour de traiter avec nous au sujet des articles qui nous ont été présentés, non-seulement je prie l'illustre Délégation de ne point s'y prêter; mais encore, & dans le cas où l'on voudroit nous y obliger d'une manière ou d'autre, sans le concours dudit Ministre, je déclare d'avance que je protesterai, comme je proteste ici solennellement, contre tout ce qu'on pourroit arrêter au sujet des articles en question, sans l'intervention des trois Ministres,